

L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement : mythe ou réalité ?¹

Elisabeth HOFMANN² et Kamala MARIUS-GNANOU³,

Résumé

Les politiques de développement se sont caractérisées ces dernières années par une volonté d'accroître la participation des femmes dans les différents projets et programmes de développement. Et c'est en analysant les échecs des interventions de développement passées, que l'on a suscité de nouvelles méthodologies intégrant mieux le concept de genre. Après un aperçu des évolutions conceptuelles concernant les femmes et le développement, se pose alors la question de la démarche à suivre pour assurer une réelle intégration du concept genre dans le montage, la conduite et l'évaluation des programmes et projets de développement. Il ne suffit pas de vérifier l'impact du projet sur les rapports de genre dans la communauté bénéficiaire du projet, mais il faut également vérifier si le projet a été conçu, planifié et mené d'une manière "sensible aux rapports de genre" (en Anglais : gender-sensitive). Il est indéniable que l'approche genre ne met pas uniquement en question les pratiques professionnelles du personnel concerné, mais également leur attitude personnelle dans la vie de tous les jours ainsi que leurs valeurs et croyances. Par conséquent, il est tout à fait compréhensible qu'une véritable internalisation de l'aspect genre au niveau institutionnel est une affaire de longue haleine.

Introduction

C'est sous l'impulsion des revendications féministes que de nombreuses conventions en faveur des femmes ont été signées depuis 1975 (année de la première conférence onusienne sur les femmes). Même si les résultats sont loin des espérances, de nombreux forums sur le genre ont eu le mérite de consolider des réseaux entre chercheurs, professionnels et représentants de la société civile et de créer une prise de conscience parmi les acteurs du développement et par là même favoriser la prise en compte de la dimension du genre dans les actions de développement.

¹ Une bonne partie des éléments de cet article est extraite des communications présentées par E.Hofmann, E.LeNouvel et K.Marius-Gnanou lors de la journée d'étude « Genre, inégalités et territoires » du 24 mai 2002 organisée par K.Marius-Gnanou, H.Guétat et I.Droy (IRD-IFAI) à Regards (CNRS-IRD) à la Maison des Suds à Bordeaux. Cette première journée d'études se voulait être essentiellement pédagogique, aussi ce document est avant tout un document pédagogique et non un travail scientifique.

² Maître de Conférences associée et Consultante, Université Bordeaux 3, *Chaire Unesco de l'Université Bordeaux-III, Association TOMBANA*

³ Maître de Conférences, Université de Bordeaux III, U Chaire Unesco de l'Université Bordeaux III UMR Tempos-Ades

Après un aperçu des évolutions conceptuelles concernant les femmes et le développement, nous nous intéresserons à la démarche à suivre pour assurer une réelle intégration du concept genre dans le montage, la conduite et l'évaluation des programmes et projets de développement.

Évolution conceptuelle

Cette évolution des politiques de développement s'est accompagnée d'une évolution des concepts. L'approche par le genre n'est pas nouvelle, du moins sous d'autres termes « rapports sociaux de sexe », « sexe social », car, en français, le sens commun du mot genre désignait simplement le masculin et le féminin. Le terme gender est apparu pour la première fois en 1972 dans un ouvrage de référence d'Ann Oakley. En parlant de gender, les féministes américaines voulaient par là rejeter tout déterminisme biologique et distinguer les caractères biologiques (le sexe), des caractéristiques socio-culturelles (le genre) des deux composantes de l'humanité, les hommes et les femmes. Il faut rappeler que le mot sex (dont la connotation est biologique en anglais) est plus restrictif que le mot sexe en français. Des termes apparus plus récemment comme ceux d'empowerment (renforcement du pouvoir d'actions, des capacités..) et mainstreaming (intégration de la dimension genre dans toutes les politiques et programmes de développement) posent un problème similaire.

Par ailleurs, la confusion sexe-genre pourrait bien devoir sa longévité voire son utilité pratique sur le plan institutionnel : en effet, la promotion des femmes, même sous le vocable genre est facile à comprendre et fait partie du ronron idéologique nécessaire à l'obtention de crédit (...). Alors que repenser le développement en termes de rapports de genre suppose des analyses en termes d'acteurs, de systèmes, de réseau. Or une telle démarche dévoile nécessairement des enjeux de pouvoir bien au-delà des rapports entre hommes et femmes (...) En fait, la prise en considération des rapports de genre essentiels dans toute évaluation des rapports entre acteurs et partenaires du développement, à différents niveaux auraient dû aller de soi. Et cette approche ne va pas de soi dans les pays bailleurs comme la France où l'universalisme a du mal à intégrer les différences de genre : finalement ce n'est que très récemment autour de la notion de parité que se construit et se défend l'égalité entre les femmes et les hommes (D.de Lame, 2001). Et ce concept de parité est symptomatique de l'universalisme à la française : on cherche une représentation égale des deux sexes sans se soucier de leurs contraintes spécifiques.

C'est aussi en raison de la terminologie considérée comme impropre dans la langue française que l'approche genre a été longtemps occultée. Les chercheurs français ont longtemps préféré le concept de rapports sociaux de sexe dans le sens où est entendu rapport de classe. Or cette interprétation fait apparaître la domination de l'une des deux parties sur l'autre. Même Bourdieu enferme le genre dans la seule domination masculine et inscrit le genre au même titre que d'autres catégories telles l' 'ethnie, la culture. « la force de l'ordre masculin se voit au fait qu'il se passe de justification : la vision androcentrique s'impose comme neutre et n'a pas besoin de s'énoncer dans les discours visant à la légitimer . L'ordre social fonctionne comme une immense machine symbolique tendant à ratifier la domination masculine sur laquelle il est fondé : c'est la division sexuelle du travail, distribution très stricte des activités imparties à chacun des deux sexes et de leur lieu » (Bourdieu, 1998). Or, «contrairement à une catégorie sociologique comme la classe sociale, le genre n'est pas une catégorie homogène : elle est traversée par toutes les autres catégories sociales. Pourtant, la diversité des conditions féminines et masculines n'est pas incompatible avec l'existence d'une perception commune du féminin et du masculin. Surtout, les relations entre hommes et femmes et leur position sociale font l'objet d'un ensemble de règles et de pratiques qui instituent de manière plus ou moins rigide le genre et les relations de genre » (E.LeNouvel, 2002).

Par ailleurs, le concept de genre plus soft et plus dynamique car variable dans le temps et l'espace a le mérite de renouveler l'analyse de ces différences des sexes. A l'analyse statique et séparée des sexes, l'analyse fondée sur le genre oppose une vision dynamique des rapports sociaux. Le concept de genre fait référence à la construction sociale des rôles féminins ou masculins. Ceux-ci ne sont pas seulement définis par le caractère biologique du sexe, mais sont le résultat des conditions de production et de reproduction propres à chaque société et en évolution constante.. Le concept de genre a le mérite de montrer qu'au-delà des différences biologiques qui caractérisent chaque sexe, les différences de statut entre hommes et femmes et les rapports qui en découlent ont un caractère socialement construit, et donc contingent. Les relations de genre peuvent donc être des relations de pouvoir, hiérarchique, de marché etc..

Certains chercheurs en sciences sociales ont eu tendance à réduire l'usage de la catégorie de genre au système de parenté (fixant leurs regards sur l'univers domestique et la famille comme fondement de l'organisation sociale). Le genre est construit à travers la parenté, mais pas exclusivement ; il est construit également dans l'économie (un marché du travail sexuellement ségrégué fait partie du processus de construction de genre), l'éducation

Elisabeth Hofmann, K.Marius-Gnanou, L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement : mythe ou réalité ?¹ journée d'études « Genre, inégalités et territoires » du 24 mai 2002, Regards, Maison des Suds, Bordeaux

(...), le système politique (J.Scott, 1988⁴). Il faut donc comprendre le genre par l'analyse plutôt que par la description, en insistant sur le fait que les femmes occupent une position subalterne dans la société non parce qu'elles font problème, mais à cause des relations de pouvoir établies entre les hommes et les femmes au sein des différentes instances de la société : famille, communautés, marchés, Etat ...

L'analyse des rapports de genre met en évidence les inégalités multiples à l'encontre des femmes, mais aussi le fait que les hommes, eux aussi, pâtissent d'une organisation sociale aussi asymétrique et qu'ils pourraient également bénéficier de systèmes de genre plus équitables (Kabré, Locoh, Trah, 1996).

« Globalement, la distribution selon le genre des activités économiques et sociales met en évidence une asymétrie fondamentale. Les femmes assument l'essentiel des activités, peu ou pas rémunérées et faiblement reconnues socialement, de reproduction sociale, de production de biens et de services à petite échelle ou pour de faibles revenus, et à l'échelle collective, les « activités communautaires de base », liées à leur rôle stratégique dans la gestion de la « vie quotidienne ». Le cumul de ces trois rôles représente une contribution considérable des femmes à la vie sociale, et paradoxalement, souvent un frein à leur liberté et à leur indépendance. (...) »(E .LeNouvel, 2002).

La mise en évidence de ce triple rôle des femmes conceptualisé par C.MOSER (1989) a incontestablement favorisé une prise de conscience de la notion de genre dans les processus de planification des projets de développement. Cependant, on note certaines limites de ce concept du fait que les rôles productifs et reproductifs sont désignés uniquement par le type de ressources palpables (économiques et matérielles) et impalpables (autorités...) qu'ils génèrent. Les relations sociales par le biais desquelles des ressources collectives sont obtenues sont prises en compte uniquement dans le cadre des « rôles communautaires ». Or, les rapports sociaux, notamment de genre pourraient être abordés aussi dans le cadre des relations de production et des activités de travail en général. En fait dans ce paradigme, c'est surtout la notion de rôle qui a été vivement critiquée : « le rôle prend différents sens : descriptif autant qu'analytique, se référant tantôt à des normes, tantôt à un comportement réel . En séparant les différentes facettes de la division du travail –ce qui est produit, qui produit et comment- on obtiendrait un cadre de référence plus clair, sans pour autant sacrifier les principaux arguments que Moser avance » (N.Kabeer, 1992). Par ailleurs, « les rôles qui incombent à la

⁴ J.Scott, genre : une catégorie utile d'analyse historique, in J.Bisilliat (2000), p.41-67

Elisabeth Hofmann, K.Marius-Gnanou, L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement : mythe ou réalité ?¹ journée d'études « Genre, inégalités et territoires » du 24 mai 2002, Regards, Maison des Suds, Bordeaux

majorité des femmes sont très nettement caractérisés par un phénomène d'embededness (enchâssement) : l'un est inclus dans l'autre (...). Par conséquent, on conçoit aisément qu'elles trouvent difficile de séparer ces rôles de façon analytique et d'associer à chacun d'eux les intérêts correspondants.» (J.Anderson, 1992⁵).

Un autre outil d'analyse utile pour les professionnels du développement a été l'apport de la théorie des besoins essentiels. Pour s'acquitter de l'ensemble de leurs tâches à l'intérieur de ces trois rôles, hommes et femmes ont besoin de moyens de réalisation. En partant du point de vue du genre, M.Molyneux (1985) a créé le concept de gender needs et a établi une différence entre les besoins pratiques et besoins stratégiques. Si les *besoins pratiques* regroupent ceux qui touchent à la survie de personnes (nourriture, éducation, logement et santé), les *besoins stratégiques* (transformation des législations concernant les femmes en matière d'héritages, d'accès aux postes de décision..) sont les seuls susceptibles de favoriser des relations de genre plus égalitaires. Si les besoins pratiques paraissent plus faciles à pourvoir, notamment dans les situations d'urgence, en revanche les besoins dits stratégiques peuvent ne pas être ressentis comme indispensables par les bénéficiaires, surtout s'ils n'ont pas pris conscience de la discrimination dont ils font l'objet (I.Jacquet, 1995).

En fait, on peut dire que chaque société structure un système de genre, c'est-à-dire un ensemble de normes, de croyances, d'attitudes de rôles prescrits qui ne sont pas, bien entendu entièrement figées et si l'on modifie un élément de ce système les autres seront affectés. Exemple : si dans des sociétés patriarcales, des politiques d'éducation ont favorisé une scolarisation massive des filles ou encore des politiques de lutte contre la pauvreté ont limité la féminisation de la pauvreté, les rôles prescrits de soumission des femmes seront certainement affectés et les relations de genre seront vécues différemment et par conséquent le système de genre sera recomposé, redéfini. D'où la nécessité d'adopter la question des systèmes de genre dans les actions de développement en général.

C'est ainsi qu'en occultant les rôles masculins et les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes, l'approche femmes en développement a été marginalisée dès la fin des années 1980 au profit d'une approche dite « genre et développement ».

Ces approches reflètent une tension entre deux grands courants. Les quatre premières approches font partie du courant « *women in development* », tandis que la dernière fait partie intégrante du courant « *gender and development* ».

⁵ J.Anderson, le triple rôle, in J.Bisilliat et C.Verschur (2000) p.175-181

Les cinq catégories d'approches⁶

proposées ne correspondent pas strictement à une évolution chronologique. En réalité, plusieurs de ces approches ont vu le jour plus ou moins simultanément. Elles peuvent même correspondre à différentes stratégies utilisées dans le cadre d'une même intervention à différentes étapes.

Les cinq catégories d'approches proposées sont les suivantes :

- **Bien-Être** : Existante depuis 1950, utilisée surtout pendant les années cinquante et soixante, cette approche jouit encore d'une certaine popularité de nos jours. Les femmes sont considérées uniquement dans leur rôle reproductif et vues comme des bénéficiaires passives des interventions de développement. L'objectif est de répondre aux besoins pratiques des femmes en tant que mère, à travers par exemple des interventions de distribution alimentaires ou de planning familial. L'approche « bien-être » est caractérisée comme étant descendante (« *top-down* ») et elle ne met pas en question la division du travail entre femmes et hommes ou le statut subordonné des femmes.
- **Équité** : Très fortement promue pour une utilisation dans le domaine du développement pendant la décennie de la femme des Nations Unies (1976-1985), l'approche « équité » s'inscrit dans la mouvance « Intégration des femmes dans le développement » ou IFD (différentes traductions françaises existent de cette approche intitulée en anglais : « *Women in Development* » ou WID). L'objectif est de promouvoir l'égalité des femmes, tout en les reconnaissant comme des participantes actives dans les processus de développement. Le triple rôle des femmes est pris en compte et la réponse aux intérêts stratégiques des femmes est cherchée par une politique interventionniste de l'Etat qui donne aux femmes une autonomie politique et économique. Les adversaires de cette approche la critiquent comme une émanation du féminisme occidental et comme étant menaçante pour les hommes. Elle est impopulaire auprès de la plupart des gouvernements.
- **Lutte contre la pauvreté** : Cette approche qui est une adaptation moins radicale de l'approche « équité » a gagné du terrain à partir des années soixante-dix. En se basant sur l'argument que la majorité des personnes pauvres sont des femmes, l'objectif est d'assurer que des femmes pauvres peuvent sortir de leur pauvreté par une augmentation de leur productivité. La pauvreté des femmes est donc vue comme ayant ses causes dans le sous-développement, et non pas dans leur position subordonnée. Le rôle productif des femmes étant reconnu, cette approche cherche à répondre aux besoins pratiques des femmes et notamment au besoin d'accès aux revenus. Des micro-projets soutenant des activités génératrices de revenus correspondent tout à fait à cette approche qui était au début surtout populaire parmi les ONG intervenant au niveau local. Depuis, elle a vu croître sa popularité très fortement, notamment dans le contexte de l'engagement des institutions de Bretton Woods et de l'ONU en faveur d'une réduction de la pauvreté.
- **Efficacité** : La troisième adaptation de l'approche IFD a été adoptée surtout depuis la crise des dettes à partir des années quatre-vingt dans un contexte mondial de récession où les mesures de compensation associées aux politiques d'ajustement structurel reposent explicitement sur la contribution des femmes au développement. L'objectif est de rendre le développement plus efficient et efficace, notamment par la participation économique des femmes qui est perçue comme un facteur d'équité. Ce sont leurs besoins pratiques qui sont ici visés pour promouvoir le triple rôle des femmes envisagé comme un substitut à des services publics sous ajustement, en comptant notamment sur l'élasticité du temps de travail féminin. Même si des expériences ont démontré les faiblesses de cette approche (la participation économique de la femme n'étant pas suffisante pour combattre les inégalités, et l'élasticité de leur emploi de temps étant réduite) cette approche est populaire tant auprès des gouvernements que des agences multilatérales.
- **Empowerment** : Il s'agit de l'approche la plus récente qui a émergé au milieu des années soixante-dix en faveur de l'échec de l'approche « équité ». L'objectif est de promouvoir la place des femmes en renforçant leur légitimité, leur confiance en elles-mêmes et d'atteindre indirectement les besoins stratégiques en termes de triple rôle, la mobilisation à la base autour des besoins pratiques étant susceptible d'ouvrir des voies pertinentes de confrontation avec la subordination. Cette approche reconnaît que les expériences des femmes sont très variables, car sujettes à des facteurs tels que la race, l'âge, la classe, etc. Des interventions sont nécessaires à différents niveaux afin de combattre les aspects variés de la subordination des femmes. Le

⁶ Adaptation à partir du cadre d'analyse de Moser (voir : MARCH, C., SMYTH, I., MUKHOPADHYAY, M., 1999, "A Guide to Gender-Analysis Frameworks", Oxfam, Oxford).

Elisabeth Hofmann, K.Marius-Gnanou, L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement : mythe ou réalité ?¹ journée d'études « Genre, inégalités et territoires » du 24 mai 2002, Regards, Maison des Suds, Bordeaux

caractère central du pouvoir implique que les femmes doivent y accéder davantage pour changer leur position. Parallèlement à l'essor d'un mouvement féministe et d'organisations de base « tiersmondistes », cette approche est devenue de plus en plus populaire, notamment au sein de quelques grandes ONG, certains programmes onusiens et plusieurs gouvernements.

« L'approche « femmes et développement » (suivant la classification de Carolin Moser (1993))⁷ est issue de l'approche historique de l'intégration des femmes au développement : elle part de l'alarme donnée par l'anthropologue de l'économie Esther Boserup qui montrait en 1970 (1983 pour la version française) que faute de les intégrer pleinement au processus de développement, le progrès économique tend à se faire au prix de la marginalisation des femmes. Dans cette approche, la mise en valeur de la contribution des femmes est perçue comme un élément de la modernisation économique et sociale. L'accent est mis sur les rendements élevés, en termes de bien-être et de capital humain, de l'investissement dans l'éducation et la participation accrue des femmes, compte tenu notamment du retard accumulé dans ce domaine.

L'approche « genre et développement » se fonde sur les acquis des études de la construction sociale du féminin et du masculin : le genre est un facteur de division du travail et d'allocation des ressources et du temps. L'asymétrie caractéristique des rôles féminins et masculins est un obstacle majeur au changement. Dans cette approche, toute analyse ou toute mesure destinée à promouvoir ou modifier les modes de participation des femmes doit donc être considérée dans le réseau complexe des relations sociales de genre.

On peut dire que l'approche « *women in development* » s'inscrit plutôt dans une perspective macro-économique et sociale, et « optimiste » du développement compris comme processus de modernisation inéluctable (1). L'approche « *gender and development* » reflète une vision plus complexe du développement en mettant l'accent sur ses fondements micro-économiques et sociaux et sur le caractère aléatoire des gains attendus du changement social. Il est bien entendu, difficile aujourd'hui de faire la part nette entre ces deux approches dans les discours des bailleurs de fonds et de beaucoup de théoriciens et de praticiens du développement(...). L'approche « genre et développement » suppose notamment une définition moins « utilitariste » du rôle social, telle qu'elle a pu dériver des versions les plus récentes de l'intégration des femmes au développement. Il ne s'agit plus de « prouver » que les femmes peuvent être des actrices à part entière du processus de développement, comme mères et travailleuses, mais surtout de promouvoir leur capacité sociale, leur indépendance, et à travers les relations de genre, une plus grande liberté pour les individus des deux sexes. Une telle égalité suppose donc notamment la promotion de l'égalité des sexes par la réforme de l'environnement institutionnel et l'accès accru des femmes à l'éducation par exemple. Toutefois, ce projet doit prendre en compte la spécificité du genre. » (Emmanuelle Le Nouvel, 2002). (1) Cf. Folbre, N. 1995. *De la différence des sexes en économie politique*, des femmes (Antoinette Fouque), 237p. : pp. 165-6.

Cette problématique renouvelle fortement l'approche du développement. En effet, elle impose de prendre en compte à toutes les étapes des programmes et projets de développement les rapports hommes-femmes : c'est ce qu'on appelle le *mainstreaming*

Par ailleurs les rapports hommes-femmes ne sont pas figés et évoluent en vue d'actions plus efficaces. Ainsi le concept d'« empowerment » ou le renforcement des capacités et du pouvoir d'action des femmes forgées par les chercheuses du Sud permet de ne pas traiter la question des femmes seulement en termes de bénéficiaires de projets de lutte contre la

⁷ Pour traduire l'expression anglo-saxonne « *women in development* », on utilisera ici « femmes et développement » ou « intégration des femmes au développement ».

Elisabeth Hofmann, K.Marius-Gnanou, L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement : mythe ou réalité ?¹ journée d'études « Genre, inégalités et territoires » du 24 mai 2002, Regards, Maison des Suds, Bordeaux

pauvreté ou de populations vulnérables. Le concept "*empowerment*"⁸ est né dans les pays du Sud, en particulier en Inde (Dawn⁹). Appliqué depuis une vingtaine d'années dans un nombre croissant d'ONG, il a été largement récupéré par la BM et les organismes onusiens. Ces derniers insistent aujourd'hui haut et fort sur la contribution nécessaire des programmes de développement à l'*empowerment* des femmes (UNIFEM, 2000).

L'originalité de ce concept est de remettre en cause l'approche essentialiste des études sur le genre encore prégnante dans les pays du Nord : « le mythe de la condition féminine homogène est brisé et l'on reconnaît des différences de statut de rapports de force et même de domination (...) ; les rapports sociaux fondés sur le sexe traversent tous les autres rapports sociaux relatifs à la classe, à l'éthnicité... » (JACQUET, 1995).

En tentant une définition généralisable, on peut dire avec JACQUET que l'*empowerment* correspond à l'acquisition d'un droit à la parole et à la reconnaissance sociale (JACQUET, 1995). En ce sens, l'*empowerment* peut être considéré comme un processus vers plus d'égalité entre les hommes et les femmes.

Les cinq niveaux d'*empowerment* du « Longwe Framework »

Bien-être : C'est le niveau le plus faible et les interventions qui se situent à ce niveau peuvent au mieux contribuer à la satisfaction des besoins pratiques des femmes, sans contribuer à leur *empowerment*. Ce niveau est défini comme le bien-être matériel des femmes par rapport aux hommes. La question de l'égalité de l'accès se pose par rapport à des ressources telles que l'alimentation, revenus, soins de santé, etc.

Accès : Ce niveau adresse la question de l'accès égal, par rapport aux hommes, à des facteurs de production : terre, travail, crédit, formation, canaux de commercialisation, et tous les services et bénéfices publics. L'accent est mis sur l'égalité d'opportunité, ce qui peut nécessiter des réformes légales et administratives afin d'éradiquer toutes les formes de discrimination contre les femmes.

Conscientisation : Sur ce niveau se situe la compréhension consciente de la différence entre sexe et genre ainsi que la conscience que les rôles de genre sont culturels et peuvent être changés. La « conscientisation » implique aussi une adhésion à l'objectif éthique que la division sexuelle du travail devrait être juste et acceptable pour les femmes et les hommes. Elle ne devrait pas comporter une domination politique ou économique d'un sexe par l'autre. Concernant le processus de développement, ce niveau implique une participation collective des femmes.

Participation : Ce niveau est défini comme la participation égale des femmes dans tous les processus de décision des interventions de développement, c'est-à-dire l'analyse des besoins, la conception de l'intervention, sa réalisation et son évaluation. Egalité de participation signifie une implication des femmes dans les prises de décisions concernant leur communauté et ceci dans les mêmes proportions que leur représentativité dans la communauté.

⁸ Pour des raisons de clarté, nous préférons le terme anglais "*empowerment*" à ses traductions françaises "attribution de pouvoir" (voir BISILLIAT, J., "Introduction", dans BISSILIAT J., (1992), "Relations de genre et développement, Femmes et société", ORSTOM, Paris, pp. 11-23) ou "obtention de pouvoir" (JACQUET I. (1995), "Développement au masculin, féminin - le genre, outils d'un nouveau concept", L'Harmattan, Paris), voire "renforcer le pouvoir" ou "renforcement du pouvoir d'action" dans certaines versions françaises de publications de la Banque Mondiale et de l'UNIFEM.

⁹ Dawn : le réseau « alternatives pour le développement avec les femmes à l'aube d'une ère nouvelle » a été créé par un groupe de sociologues et économistes à Bangalore (Inde).

Contrôle : C'est le niveau le plus élevé. Les interventions qui visent ce niveau ont le potentiel de contribuer de manière significative à la satisfaction des besoins stratégiques des femmes et à leur *empowerment*. Ce niveau implique le contrôle des processus de décision de la part des femmes, par une conscientisation et une mobilisation, afin d'obtenir le contrôle sur des facteurs de production et sur la distribution des bénéfices qui en découlent. Egalité de contrôle signifie un équilibre entre femmes et hommes pour qu'aucun des deux côtés ne domine l'autre.

L'un des nouveaux enjeux dans le contexte de l'approche « genre et développement » tient à l'idée que pour parvenir à l'égalité, « il conviendrait de centrer la problématique hommes-femmes non pas uniquement sur les femmes (...) car, en dernier ressort le changement vers l'égalité nécessite le concours des hommes, mais encore faudra-t-il pour cela que ceux-ci s'y intéressent »¹⁰. Toutefois, on ne s'intéresse pas encore assez aux avantages que les hommes peuvent eux-mêmes tirer de l'égalité, même si on note un intérêt croissant parmi les chercheurs du « genre et développement » pour les identités et schémas masculins dans les travaux récents sur la masculinité¹¹. Dans des projets récents de développement, on s'est rendu compte que l'efficacité d'un projet conçu à l'origine pour accroître l'autonomie des femmes s'est notablement améliorée lorsque l'on a inclus les hommes dans le programme de sensibilisation, car on a pu tirer parti de la division du travail et des modalités de coopération existant entre femmes et hommes. Il ne faudrait pas pour autant d'arrêter de militer pour les droits des femmes et de l'équité, mais davantage élargir le cadre conceptuel servant à traiter des inégalités de genre. « Cela permettrait en dernier ressort de tenir compte à la fois d'autres causes socio-économiques de l'inégalité et du fait que les femmes et les hommes sont généralement confrontés ensemble à la plupart de ces inégalités, du point de vue des avantages qu'ils partagent » (M.Lansky, 2001).

Cet accent très marqué sur le relationnel ouvre des perspectives pour comprendre la nature complexe de la problématique hommes-femmes, que les approches traditionnelles centrées sur les femmes ont ignoré ou n'ont pu appréhender. Les démarches genre et développement s'éloignent d'une réflexion unique sur les femmes et analysent les rapports entre les hommes et les femmes et la construction sociale des masculinités et des féminités. Même s'il est encore difficile aujourd'hui de faire la part nette entre les deux approches « femmes et développement » et « genre et développement » dans les discours des bailleurs de fonds et de beaucoup de praticiens du développement, l'analyse en terme de « genre et développement » a

¹⁰ Voir à ce propos l'article de M.Lansky « du genre, des femme et de tout le reste », Revue internationale du travail, vol.139, 2000, n°4 et vol.140, n°1, 2001 qui fait bien le point sur toutes ces approches.

¹¹ Voir à ce propos le numéro de *IDS Bulletin* (vol.31, n°2, avril 2000) sur « men, masculinities and development, politics, policies and practice » et le numéro de *The European journal of development research* (vol.12, n°2, dec.2000), Men at work, labour, masculinities, development »

Elisabeth Hofmann, K.Marius-Gnanou, L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement : mythe ou réalité ?¹ journée d'études « Genre, inégalités et territoires » du 24 mai 2002, Regards, Maison des Suds, Bordeaux

au moins le mérite de mieux tenir compte de la complexité des relations de pouvoir au sein du ménage.

Cependant une vision androcentrique des structures sociales a freiné l'intégration du genre dans les actions de développement; on peut citer l'application de la notion de « ménage » qui ne correspond pas au modèle harmonieux « d'utilité solidaire » au sens des économistes néo-classiques.

La remise en cause du concept de ménage (E.LeNouvel, 2002)

« La remise en cause du modèle traditionnel de représentation du ménage, comme entité économique et sociale de base, a cristallisé les recherches sur le renouveau des fondements microsociaux du développement. Le fait de considérer le ménage comme une unité de décision implique l'hypothèse d'une communauté des ressources et d'une cohésion des membres. En fait, implicitement, cette cohésion est supposée assurée par un « chef de ménage » altruiste, c'est-à-dire prenant en dernier ressort les décisions pour le bien de la famille, dans un souci d'équité.

La remise en cause de ce modèle s'est fondée sur une série de limites fondamentales. Premièrement il instaure une limite arbitraire entre l'espace du ménage, du ressort de la sphère privée et de l'économie domestique, qui n'est pas constitué en objet d'étude, et l'espace « social ». Or la séparation nette entre la sphère domestique et la sphère « productive » s'avère particulièrement inadaptée pour les économies rurales des pays en développement où les activités de production et de consommation sont intimement liées.

Cette hypothèse suppose le rejet arbitraire de l'étude des activités reproductives, majoritairement féminines. D'autre part, les hypothèses d'une communauté (et donc d'une allocation équitable) des ressources et d'une procédure de décision collective se heurtent à une réalité sociale complexe.

De nombreuses études ont montré que la définition des rôles féminins et masculins se traduit le plus souvent par une séparation plus ou moins rigide des budgets et donc des ressources générées et contrôlées par les femmes et les hommes. Une observation empirique assez courante est par exemple qu'au sein du ménage, les femmes consacrent une plus large part de leurs revenus que les hommes au bien-être de la famille, en particulier pour les dépenses de nourriture. Les postes budgétaires masculins se caractérisent par une plus grande importance des dépenses personnelles (alcool, tabac par exemple). De sorte que la distribution des revenus au sein d'un ménage n'est pas neutre pour le bien-être de ses membres, en particulier les enfants.

Compte tenu de l'asymétrie des statuts masculin et féminin, des droits de propriété des facteurs de production, et des contraintes domestiques pesant sur les femmes (voir infra), on observe le plus souvent une inégalité dans l'allocation des facteurs de production. Au Burkina Faso par exemple, les hommes et les femmes d'un même ménage peuvent pratiquer la même culture, sur des parcelles distinctes, avec des niveaux de main d'œuvre et d'intrants technologiques très différents (1).

De manière générale, un grand nombre d'études ont révélé l'ampleur du « biais sexuel » dans l'allocation des tâches et des ressources au sein du ménage en termes de nourriture, de biens de consommation, d'investissement dans l'éducation et la santé selon l'âge, le sexe et le rang de naissance des enfants. La division du travail fondée sur le genre détermine la répartition des tâches attribuées aux enfants selon leur sexe. Les filles sont largement impliquées dans les travaux domestiques, et elles sont beaucoup moins scolarisées que les garçons, ce qui est un facteur majeur de la perpétuation de l'inégalité des sexes.

Finalement, la procédure de décision au sein du ménage a fait l'objet de nombreuses spéculations. On s'accorde en général sur le fait que le statut des femmes, entendu au sens large (voir infra), qui tend à les rendre institutionnellement, socialement, et économiquement dépendantes limite de facto leur capacité de négociation. »

(1) Cf. Udry, C. Hoddinott, J. Alederman, H. Haddad, L. 1995. « Gender differentials in farm productivity : implications for household efficiency and agricultural policy », *Food Policy*, 20(5), 405-423

Cependant une vision quelquefois ethnocentriste de certaines féministes occidentales sur les questions de genre a pu conduire certains des chercheurs du Sud et les praticiens du développement à s'en détacher. Ceux-ci reprochent que l'intégration des rapports de genre aux projets de développement reflètent les préoccupations féministes des femmes du Nord.

Finalement, les chercheurs, en faisant évoluer le concept de genre, ont permis aux professionnels de la planification du développement de redéfinir des cadres d'analyse dans le champ des interventions de développement.

Après cet aperçu des évolutions conceptuelles concernant les femmes et le développement, se pose alors la question de la démarche à suivre pour assurer une réelle intégration du concept genre dans le montage, la conduite et l'évaluation des programmes et projets de développement. Des manuels entiers existent à cet égard¹² et un impressionnant dispositif d'outils a été conçu, surtout par des chercheurs, consultants et praticiens anglo-saxons et scandinaves. Dans cette seconde partie, nous tentons de faire ressortir quelques traits fondamentaux de ces techniques et les convergences dans les approches sous-jacentes.

Intégrer le concept de genre à tous les stades du cycle des projets

Comment transposer ce fameux concept « genre et développement » en termes opérationnels dans une intervention donnée ? Avant tout, cela signifie qu'il faut se fonder sur une connaissance des rapports de genre dans une société donnée et plus précisément au sein du groupe cible choisi. Une telle connaissance du milieu permettra dans un deuxième temps de prévoir et de surveiller les effets des interventions sur les rapports entre femmes et hommes.

En d'autres termes, afin de pouvoir saisir les évolutions des rapports de genre, les analyses à ce sujet doivent se faire avant, pendant et après une intervention de développement. Pour assurer une véritable intégration de l'aspect genre, il est indispensable de le prendre en compte dès le stade de la conception et de la planification d'actions de développement.

Comment connaître les relations de genre dans la population cible ?

Les rapports entre femmes et hommes dans la population concernée par un programme ou projet de développement sont très variés multiformes et complexe. Les informations qui s'avèrent les plus utiles concernent la répartition des rôles entre femmes et hommes et plus particulièrement en fonction des responsabilités et des ressources en jeu.

Pour ce qui est de la responsabilité, on cherche à connaître les responsabilités respectives des femmes et des hommes. Prenant l'exemple d'un enfant malade : Qui est responsable des soins des enfants ? Qui décide d'une consultation d'un enfant malade ? Qui décide du type de consultation (guérisseur ou médecin « moderne ») ? Qui paie pour une telle consultation ? Ce

sont des informations cruciales pour des programmes préventifs en matière de santé. Si la décision de consulter ou non dans un dispensaire appartient largement au père parce que c'est à lui que revient la charge financière impliquée, l'efficacité d'une sensibilisation qui s'adresse uniquement aux mères sera relativement réduite.

Concernant les ressources, nous nous intéressons non seulement à l'accès à cette ressource (donc à la question : qui l'utilise ?), mais aussi au contrôle exercé sur cette ressource (qui décide de l'utilisation ?). En effet, de nombreux exemples ont montré que des femmes ou des jeunes peuvent tout à fait avoir l'usufruit d'un lopin de terre sans avoir le contrôle dessus. Des actions visant à inciter les femmes à diversifier leurs cultures ménagères peuvent rester sans suite si ce ne sont pas elles qui peuvent décider du type de culture sur le lopin qu'elles travaillent habituellement. A l'inverse, on peut citer le cas d'école classique : des projets qui incitent les hommes à augmenter la surface cultivée par eux (avec des cultures de rente, etc.) peuvent avoir des effets négatifs sur les femmes. En effet, ces hommes peuvent récupérer des terres utilisées par les femmes pour des cultures de subsistance. Et l'expérience a montré que la hausse de revenu pour l'époux ne comble pas automatiquement la baisse de nourriture produite par l'épouse, car l'homme a ses propres responsabilités pour lesquels il utilise ses propres ressources.

Pour le dire autrement : Connaître les rapports de genre correspond à « comprendre » le fonctionnement des ménages (et des communautés) dans les pays du Sud et ce fonctionnement est très variable et complexe. De nombreux outils existent, notamment sous forme de grilles d'enquêtes permettant de couvrir une multitude d'aspects qui caractérisent la manière d'interagir des époux entre eux, mais aussi avec d'autres membres de la famille et de la communauté.

Appliqués avant la mise en place du programme ou projet de développement, ces outils permettent de bien connaître et comprendre la situation de base, avant l'intervention. Ceci est indispensable non seulement pour concevoir une intervention qui soit réellement pertinente, mais également afin de jeter les bases du suivi et de l'évaluation.

La plupart de ces grilles ne peuvent saisir qu'une image statique, c'est uniquement leur application répétée qui permettra de déceler des évolutions. Il est donc d'autant plus crucial de collecter suffisamment d'informations sur les inégalités de genre au stade de l'étude préalable, avant le début de l'intervention, pour permettre une comparaison avec les situations ultérieures (pendant ou après l'intervention).

¹² Voir Manuel SEAGA, op.cit

Comment faire pour intégrer le genre dans une intervention déjà en cours ?

A défaut de connaître les relations de genre avant le début de l'intervention, on peut tenter de « reconstruire » cette situation de départ en posant des questions rétrospectives. A titre d'illustration, il est possible, pendant une intervention de développement, d'élaborer les profils d'activités et de ressources¹³ pour la situation actuelle et, rétrospectivement, pour la situation avant le début de l'intervention.

Il est également envisageable de poser directement la question de l'évolution des différents aspects liés aux rapports de genre (exemple : « Quels changements dans les prises de décisions avez-vous constaté depuis le début de l'intervention de développement ? »). Cependant, de telles techniques comportent des inconvénients importants. Entre autres, on note que ce type de question est relativement complexe et implique une certaine analyse préalable de la part de la personne interrogée.

A quoi sert la connaissance des rapports de genre dans la population ciblée par une intervention ?

D'abord, à définir les objectifs de l'intervention en terme de genre, c'est-à-dire de prévoir comment le projet ou programme en question compte influencer sur les rapports entre femmes et hommes.

Rares sont les projets qui ont comme objectif principal de réduire les inégalités entre femmes et hommes. Un tel objectif est largement réservé à des projets de lobbying, par exemple en faveur d'une égalité légale des femmes.

Toutes les autres interventions, qui représentent l'écrasante majorité, ont d'autres objectifs qui peuvent d'ailleurs être en conflit avec une prise en compte de l'aspect genre. Car une telle prise en compte devrait, au moins théoriquement, se traduire par un objectif secondaire en termes de genre : soit le souhait que le projet réduise les inégalités entre hommes et femmes, et ceci à travers l'accomplissement de l'objectif principal ("*gender positiv*"), soit le souhait que le projet veille à ne pas renforcer les inégalités existantes ("*gender neutral*"), sans pour

¹³ voir MARCH, C., SMYTH, I., MUKHOPADHYAY, M., 1999, "A Guide to Gender-Analysis Frameworks", Oxfam, Oxford (sur la base de ces outils, un classeur pédagogique a été conçu sur commande du MAE...)

autant les ignorer (ce qui est le cas des projets « *gender blind* » qui produisent, l'expérience le montre, très souvent des effets négatifs sur les femmes).

Comme exemple d'interventions avec une réduction des inégalités comme objectif secondaire, on peut citer des projets de micro-crédit : ils s'inscrivent dans la lutte contre la pauvreté des familles entières, tout en visant une amélioration de la situation de la femme comme objectif secondaire.¹⁴ En regardant cet exemple de plus près, on constate que cette amélioration de la situation de la femme peut prendre des formes et des dimensions très diverses :

- Une « simple » augmentation des revenus de la femme qui lui permet de mieux remplir son rôle (donc faire les achats pour lesquels elle a la responsabilité)
- Une amélioration de son statut parce que la hausse de ses revenus améliore l'image qu'elle a d'elle-même et que son entourage a d'elle, elle sera peut-être plus respectée dans la famille, dans le voisinage, etc.
- Une plus grande prise de parole et de pouvoir d'action de la femme à l'intérieur et à l'extérieur de la famille. Les évaluations montrent que c'est notamment l'expérience des groupes solidaires, nécessaires pour accéder aux micro-crédits, conjointement à l'amélioration économique, qui permet à la femme une prise de conscience, une plus grande capacité d'analyse et favorise un état d'esprit de remise en question de sa situation de vie.

Ces trois aspects correspondent à différents degrés d'*empowerment* qui peuvent être visés par une intervention de développement. Ils correspondent aussi à différents types de besoins/intérêts : le premier cas est typique pour une réponse à un besoin pratique, le troisième illustre parfaitement une réponse à un intérêt stratégique.

D'emblée, pendant la phase de conception/planification du programme ou projet, il est alors indispensable de rendre les ambitions en matière de genre explicites. Un positionnement clair des interventions en fonction de la typologie ci-dessus ne favorise pas seulement la transparence, mais aussi les possibilités de capitaliser les enseignements sur l'application de l'approche genre dans les interventions de développement.

Le choix des objectifs poursuivis par une intervention peut dépendre de facteurs divers comme :

¹⁴ voir HOFMANN, E., MARIUS GNANOU, K., "L'approche « genre » dans la lutte contre la pauvreté : l'exemple de la microfinance", communication au colloque international « Pauvreté et Développement

Elisabeth Hofmann, K.Marius-Gnanou, L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement : mythe ou réalité ?¹ journée d'études « Genre, inégalités et territoires » du 24 mai 2002, Regards, Maison des Suds, Bordeaux

- de la politique et la volonté des organismes de financement, de tutelle et des partenaires ;
- du type d'intervention, de son étendue, de sa durée ;
- de ce qui semble réaliste et faisable dans un contexte donné, à un moment donné ;
- Des désirs de la population concernée et notamment des femmes.

Autrement dit, il ne suffit pas de planifier le projet « normalement » (sans pris en compte de l'aspect « genre ») et de le passer au crible « genre » une fois le projet conçu. Un tel « bricolage conceptuel » est préconisé dans le dernier manuel de gestion du cycle de projet de la CEE. Le genre est un parmi plusieurs « facteurs de qualité » (parmi l'appropriation des bénéficiaires, les aspects socioculturels, la protection de l'environnement, etc.) à considérer une fois une première version du tableau de PPO¹⁵ élaboré. L'exemple choisi dans le manuel, un programme d'amélioration du secteur routier, montre d'une façon presque caricaturale le résultat d'une telle procédure : une fois la crible des facteurs de qualité passée, des aspects concernant le genre apparaissent, à titre d'exemple parmi les activités : « Sensibiliser les conducteurs de camion et de bus ... aux aspects genre, p. ex. VIH/SIDA ». Visiblement, dans le cas présent, les concepteurs se sont basés sur l'hypothèse qu'une augmentation du trafic routier a comme conséquence d'augmenter aussi la prostitution avec tous les risques que cela comporte.

Sans vouloir entrer dans une réflexion sur la pertinence de cette hypothèse ainsi que sur les autres points relevés comme « facteur de qualité » en terme de genre, le constat s'impose que la méthode appliquée ne permet pas de saisir l'ensemble des aspects significatifs des rapports de genre. Dans l'exemple cité, le grand absent est notamment l'effet différencié sur la mobilité des femmes et des hommes : comment les femmes et les hommes peuvent-ils profiter des nouvelles opportunités de transport offertes à eux ? Est-ce que la mobilité des femmes augmente autant que celle des hommes compte tenu de leurs responsabilités dans la sphère domestique (garde d'enfants, préparation des repas, etc.) ? Est-ce que cette amélioration du transport n'incite pas les hommes à changer leurs habitudes, à profiter des occasions d'emploi dans les villes proches, en faisant des navettes journalières ou hebdomadaires ? Les réponses à ces questions peuvent donner des indications sur les changements des rapports entre femmes et hommes, comme la répartition des charges de travail respectives. Leur analyse peut inciter le programme à vérifier sa cohérence et sa faisabilité ou à prévoir des mesures compensatoires

durable », Université Montesquieu-Bordeaux IV, 15./16. novembre 2001, 31 pages (publication en préparation)

¹⁵ planification par objectifs

Elisabeth Hofmann, K.Marius-Gnanou, L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement : mythe ou réalité ?¹ journée d'études « Genre, inégalités et territoires » du 24 mai 2002, Regards, Maison des Suds, Bordeaux

pour certains effets négatifs. A titre d'exemple, si la garde d'enfants est un frein à l'utilisation des nouvelles opportunités de transport de la part des femmes, la mise en place de certains modes de garde pour les enfants peut atténuer l'inégalité de mobilité entre femmes et hommes. Ce mauvais exemple du manuel de la CEE permet de démontrer avec clarté que la prise en compte du genre ne peut pas se réduire en une case à remplir dans laquelle il faut mettre « quelque chose qui a à voir avec des femmes ».

Pour s'assurer que l'intégration des rapports de genre se fait de manière opérationnelle, il est opportun de fixer dans un deuxième temps, mais toujours au stade de la conception de l'intervention, des indicateurs précis qui permettront de vérifier ultérieurement si l'effet attendu sur les inégalités de genre s'est réellement produit. Cette précision peut être ressentie comme contraignante, mais elle a l'avantage d'inciter toutes les parties impliquées dans la conception et la planification de l'intervention à atteindre un consensus explicite qui ne laisse que peu de marge à des interprétations variables ou des malentendus. Ceci ne veut pas dire que ces indicateurs ne sont pas sujets à révision et à ajustement (argumentés et justifiés), et cela autant de fois que nécessaire au cours de l'intervention, lors de bilans internes périodiques ou à l'occasion des évaluations.

Suivre et évaluer sous l'aspect genre¹⁶

L'évaluation d'une intervention, et dans une moindre mesure le suivi, impliquent des remises en question de l'intervention concernée. Si l'intervention est en cours, il est important d'utiliser ces occasions pour ajuster les orientations choisies en vue d'une meilleure intégration du concept genre. S'il s'agit d'une évaluation ex-post, le moment est propice pour tirer des leçons de l'expérience : d'une part, de constater les facteurs favorables et défavorables à une intégration du concept de genre, et d'autre part, de vérifier si et comment l'intégration de ce concept a permis de mieux atteindre les objectifs de l'intervention (autres que la réduction des inégalités de genre).

Les dispositifs de suivi et d'évaluation qui intègrent les rapports de genre reprennent des critères "classiques" que sont l'efficacité, l'efficience, la viabilité et l'impact. L'intégration de

¹⁶ voir HOFMANN, E., "La délicate mesure du difficilement visible - les écueils de l'intégration de l'aspect « genre » dans les évaluations de projet", Communication pour la Chaire Quetelet 2000, Université Louvain-la-Neuve, Belgique, 21-24 novembre 2000, 40 pages

l'aspect genre demande une ré-interprétation de ces critères, fondée sur une analyse moins centrée sur l'action en soi, mais plus sur les personnes et les processus en marche.

Prenons l'exemple de l'efficacité : sous l'aspect du genre, il est indispensable de ne pas considérer uniquement l'efficacité de l'intervention en soi, mais également l'efficacité pour les différents acteurs.

En particulier, il s'agit de comparer les ressources (matérielles, humaines, etc.), que les différents groupes ont investi dans les activités liées à ou impulsées par l'intervention avec les bénéfices qu'ils ont pu en tirer. Outre la vérification de l'efficacité au niveau de l'intervention dans son ensemble, on l'évalue au niveau de la communauté, de la famille et également au niveau des femmes. Pour ce dernier aspect, trois questions se posent (voir également fiche n° 3) :

- Est-ce que l'intervention valorise de manière correcte les "inputs" des femmes ?
- Est-ce que l'intervention valorise de manière correcte les "outputs" pour les femmes ?
- Est-ce que le rapport entre "outputs" et "inputs" est positif ?¹⁷

L'aspect de valorisation mérite une attention particulière parce que les apports des femmes ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur. En effet, leur contribution prend souvent la forme de travail qui ne donne pas lieu à des transactions monétaires (comme des tâches domestiques ou du travail bénévole) ou qui s'effectue dans un domaine peu visible (à domicile, dans une entreprise familiale, dans les secteurs de subsistance ou informel,...). Les expériences du passé ont montré que les bénéficiaires masculins d'une intervention de développement disposent souvent d'une capacité importante de mobiliser la main d'œuvre féminine dans ce cadre et ceci sans que cette intervention produise des bénéfices spécifiques pour les femmes. Il est important de détecter de telles situations et d'en révéler les conséquences qui peuvent prendre des formes diverses : baisse pour les femmes du temps disponible pour d'autres tâches, baisse de bénéfices tirés des activités spécifiquement féminines, baisse de la part des dépenses familiales allouées aux soins médicaux et à l'éducation, etc. Il s'agit alors de changements de rapports de genre qui sont désavantageux pour les femmes et qui montrent que le projet n'a pas réussi à intégrer le concept de genre avec succès.

¹⁷ Pour être mathématiquement correct, il faudrait exiger que le ratio output/input soit supérieur à 1. En effet, si l'output est inférieur à l'input, le ratio des deux donne un chiffre entre 0 et 1 (si aucun des deux n'est négatif) et reste donc positif.

D'une manière plus générale, l'évaluateur qui intègre la perspective de genre s'intéresse spécialement aux effets de l'intervention sur les rapports entre les femmes et les hommes. Les interventions de développement sont, en dernière instance, toujours dirigées vers une modification ou une amélioration de certains aspects de la vie des êtres humains et pour cela, il est toujours légitime d'évaluer l'impact de l'intervention au niveau des droits, obligations, opportunités et activités journalières des personnes, ceux-ci étant largement déterminés par leur identité féminine ou masculine. La priorité est donc donnée à l'étroite relation et aux interdépendances entre les droits et responsabilités respectivement des hommes et des femmes. Car les changements dans ces domaines pour les uns peuvent produire des changements indirects pour les autres, ce qui peut créer des effets inattendus, voire négatifs.

En d'autres termes, une évaluation qui intègre l'aspect genre doit vérifier si l'intervention n'a pas provoqué des effets négatifs sur la position de la femme ; ceci de manière absolue (en détériorant la position de la femme) aussi bien que de manière relative (en améliorant la position de l'homme sans améliorer celle de la femme, ce qui augmente l'inégalité entre les deux).

L'impact des interventions de développement concerne bien évidemment le concept central "*d'empowerment*". Il est important d'en adopter une vision dynamique : il est non pas à considérer comme un état à atteindre, mais comme un processus complexe et non-linéaire, pouvant prendre des formes très variées, au cours duquel les femmes acquièrent ou étendent leur droit de parole, leur reconnaissance sociale et leur pouvoir d'action. Il s'agit alors de vérifier si l'intervention a pu contribuer à réunir les conditions nécessaires pour que des femmes puissent dialoguer et mettre en commun leurs problèmes et besoins.

On peut également tenter de connaître l'impact des interventions au niveau des hommes, car "*l'empowerment*" des femmes peut, entre autres, se manifester à travers l'attitude des hommes vis-à-vis des femmes. Des changements d'attitude et de comportement des hommes peuvent, en effet, représenter des indicateurs indirects "*d'empowerment*" qui sont très significatifs.

Le problème central de l'analyse de l'impact, sans ou avec perspective genre, est la difficulté de prouver que les changements constatés sont réellement des effets de l'intervention. Il est d'évidence que l'évolution de l'*empowerment* des femmes est souvent le résultat d'influences multiples : il est particulièrement difficile d'isoler l'effet d'une intervention de développement ; néanmoins, il reste tout à fait légitime et nécessaire d'émettre des hypothèses à ce sujet.

Le genre à l'intérieur des institutions

Pour intégrer le concept de genre dans une intervention de développement, il ne suffit pas à l'appliquer dans les actions d'une institution et les relations avec ses partenaires. Il est non seulement légitime, mais aussi inéluctable de vérifier si ce concept s'applique aussi à l'intérieur d'une institution. Car une véritable intégration du concept genre implique un engagement en faveur d'une réduction des inégalités entre femmes et hommes. De toute évidence, un tel engagement ne peut pas être demandé à des agents de terrain sans que l'institution de tutelle internalise ce concept également dans ses pratiques et modes de fonctionnement internes. Ceci implique des initiatives en faveur d'une réduction des inégalités entre femmes et hommes, à l'intérieur de l'institution, et aussi une remise en question de la répartition du pouvoir, donc des structures hiérarchiques, et même du paradigme de développement.

Enfin, l'intégration du concept genre dans une institution signifie que tous les individus membres devraient adhérer à cet engagement pour œuvrer en synergie, avec la plus grande cohérence et crédibilité. Il n'est pas étonnant que les obstacles à l'intégration du concept de genre semblent se situer surtout à ce niveau individuel, car il n'est jamais agréable de passer au crible sa propre manière de penser et d'agir. Mais après tout, ne s'agit-il pas tout simplement de la même chose que le fameux « changement de mentalité » qui est aussi inhérent à tout processus de développement ?

Le genre participatif

Pour compléter ces réflexions sur l'intégration du concept de genre dans des programmes et projets de développement, il est important de rappeler un dernier point qui coule de source, mais qui se trouve en réalité souvent négligé : la prise en compte du genre ne peut pas se faire sans une réelle participation des femmes.

Car la meilleure façon d'assurer que les rapports de genre sont réellement pris en compte est de faire participer les femmes concernées le plus activement possible dès la phase préparatoire de l'intervention. En effet, il est inconcevable de vouloir intégrer les rapports de genre tout au long du cycle de projet sans une participation active des intéressées, car même une bonne connaissance du milieu ne peut remplacer leur implication réelle. De surcroît, il semble évident que la prise de parole des femmes (un des aspects de l'*empowerment*) devrait commencer déjà à ce stade et non pas uniquement en tant qu'impact de l'intervention.

Intégrer le concept de genre ne veut pas dire « imposer un point de vue occidental ». Il est crucial de souligner la spécificité contextuelle des réductions d'inégalités possibles et souhaitables, en fonction des aspects socioculturels d'une part et de la volonté des femmes elles-mêmes, d'autre part. En effet, il est impossible de renforcer le pouvoir d'action pour des femmes qui ne le souhaitent pas. Ce constat pose le problème des aspirations et de la capacité d'expression des femmes, notamment si elles sont fortement soumises. L'opinion de ces dernières est rarement prise en compte dans la vie courante et il est fortement improbable qu'elles développent un esprit revendicatif dès la première fois que la question de leurs aspirations leur est posée. La prise en compte des rapports de genre implique alors aussi la création d'espaces d'échange et de concertation entre femmes pour permettre une réflexion collective. Celle-ci peut représenter une première étape vers une remise en question de leur situation de vie ; mais c'est aux concernées de faire ce pas.

La qualité de la participation des femmes devient donc un aspect indispensable pour toute évaluation avec la perspective de genre. Il s'agit d'identifier à quel stade se trouvent les femmes, selon la classification suivante¹⁸ :

- réceptrices passives de l'assistance, sans aucune participation dans la distribution, ni contrôle de la poursuite de l'action ;
- réalisatrices d'activités commandées par d'autres (exemple : fournir de la main d'œuvre, rémunérée ou pas) ;
- participantes consultées au sujet de leurs problèmes et besoins, mais pas nécessairement au sujet du contexte, de l'analyse ou des alternatives de solution ;
- participantes encouragées à s'organiser pour s'occuper de leurs propres besoins, planifier des solutions pour leurs problèmes et assumer des responsabilités dans les processus de développement.

Selon le stade atteint, les femmes bénéficient de l'intervention à des degrés divers : elles peuvent être des non-bénéficiaires, des bénéficiaires relativement passives ou des bénéficiaires actives, véritables "agents de développement". Pour ces dernières, l'intervention ne répond pas uniquement à des besoins pratiques, mais également à des besoins stratégiques, avec effet à long terme sur le changement structurel de leur situation.

¹⁸ SIERRA LEGUINA, B., 2000, "Criterios para la evaluación con perspectiva de género", dans : Revista Española de Desarrollo y Cooperación, n°6, 2000. Instituto Universitario de Desarrollo y Cooperación, Universidad de Complutense, Madrid, p. 97.

Il est évident que l'application d'une approche résolument participative demande d'importantes ressources temporelles et financières. Or, cette approche se justifie non seulement en terme de réduction des inégalités de genre, mais également du point de vue de la viabilité grâce à l'implication forte des populations concernées.

Un tel processus participatif peut être renforcé par des alliances avec des forces dynamiques locales. Une collaboration avec des acteurs progressistes du milieu permet d'ancrer l'approche par le genre plus durablement, tout en assurant son adaptation au contexte local.

Quels sont les obstacles à l'intégration de genre ?

Les obstacles à l'intégration du concept de genre dans les programmes ou projets de développement sont nombreux. Des contraintes temporelles et financières jusqu'aux résistances des personnes (et non pas uniquement des hommes, loin de là), la liste est très longue. Un écueil semble particulièrement pernicieux et mérite d'être considéré en plus de détail : les limites du formidable outillage qui existent aujourd'hui pour intégrer le concept de genre.

On peut illustrer ce point à travers deux exemples, le tableau d'*empowerment* de LONGWE et l'aspect « prise de décision » qui se retrouve dans certains grilles de compréhension des rapports entre femmes et hommes.

Le tableau de LONGWE¹⁹ est basé sur l'idée qu'il existe différents niveaux d'*empowerment* : le bien-être, l'accès, la conscientisation, la participation et le contrôle. Ces niveaux correspondent à une hiérarchie des effets d'une intervention par rapport à l'*empowerment* des femmes. Avec ce tableau, on peut examiner les objectifs et/ou l'impact d'une intervention : à quel niveau se situent ces changements ? Si cette hiérarchie est tout à fait intéressant et pertinente d'un point de vue conceptuel, l'interprétation de l'application de la grille n'est pas aussi aisée. Prenant l'exemple du domaine agricole : l'accès à la terre (sur le second niveau, donc relativement faible) peut être beaucoup plus significatif que le contrôle d'une bêche (même si on atteint ici le niveau optimal) ! L'outil tel quel ne permet pas de faire ressortir l'importance relative des aspects en jeu.

Concernant la prise de décisions qui représente un aspect clé du concept genre, on constate qu'il n'est pas du tout facile de comprendre comment des décisions se prennent. Prenant l'exemple d'une décision à prendre entre un couple, notamment dans une société où l'on

¹⁹ Voir la première partie.

attribue à l'époux un rôle dominant. Les femmes, même celles qui se considèrent elles-mêmes comme soumises, peuvent tout à fait faire jouer leur influence dans une décision, à travers des gestes, des attitudes et d'autres expressions verbales et surtout non-verbales. Ces petits signes de « résistance passive » peuvent tout à fait influencer l'époux et produire à terme l'effet désiré à terme. Or, dans une telle situation, un enquêteur qui veut connaître l'implication dans telle ou telle prise de décision reçoit dans la plus grande majorité de ces cas subtils sans doute et sans aucune hésitation la réponse que c'est l'homme qui prend la décision. Parce que c'est ainsi que la décision doit se prendre, l'homme et même la femme répondront de cette façon avec la plus grande sincérité. Les négociations plus ou moins cachées qui se déroulent avant la prise d'une décision échappent aux grilles, même bien construites.

La mise en avant des limites des outils d'analyse des rapports de genre n'est pas faite pour discréditer ces outils. Leur application systématique reste indispensable. Mais cette application ne peut pas se faire d'une manière trop schématique et sans l'ouverture d'esprit et la sensibilité qui permettent de détecter la complexité des situations. Que faut-il faire de plus pour assurer une véritable intégration du genre dans les interventions de développement ?

Au-delà de l'implication active et réelle des femmes à toutes les phases du projet et dans chaque instance de décisions, évoquée ci-dessus, il faut impérativement passer par des formations. En effet, il ne suffit pas de fournir un classeur d'outils, style « recettes de cuisine » aux professionnels du développement. L'intégration du genre ne se résume pas à l'application de certains outils, mais c'est avant tout une question d'attitude de toutes les personnes impliquées dans le montage, la conduite et l'évaluation d'un projet de développement.

Ce grand effort de formation se justifie d'un côté par la complexité du concept genre, et de l'autre par la nature très universelle de cette approche qui ne se laisse pas cantonner à la sphère professionnelle de chaque individu. En effet, les résistances contre l'intégration généralisée du concept viennent aussi du fait que des formations en genre risquent de remettre et doivent même remettre en question la manière d'interagir avec les personnes de l'autre sexe – dans la sphère professionnelle aussi bien que privée. Et ses remises en question sont gênantes, et ceci non seulement pour des hommes de sociétés traditionnelles. Pour les femmes aussi, une sensibilisation à la problématique de genre va de pair avec une perte des repères habituels. Et les femmes et les hommes du Nord ne sont pas toujours très à l'aise non plus avec cette approche. Le témoignage d'une chargée des questions de genre auprès d'un grand bailleur de fonds allemand en est parlant : Ses collègues considèrent que c'est très bien qu'elle

Elisabeth Hofmann, K.Marius-Gnanou, L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement : mythe ou réalité ?¹ journée d'études « Genre, inégalités et territoires » du 24 mai 2002, Regards, Maison des Suds, Bordeaux

aille au Sud pour former les partenaires sur le genre, mais à l'intérieur de l'institution au Nord, peu de personnes semblent trouver la motivation ou le temps pour se former à ces questions. La chargée des formations genre au sein de la CEE relate des expériences similaires : ce sont surtout des femmes sur des niveaux hiérarchiques relativement bas (secrétaires, documentalistes, etc.) qui s'inscrivent aux formations genre.

Pour former les professionnelles du développement au genre, des séances de sensibilisation–formation sont nécessaires d'une manière transversale, pour l'ensemble des personnes concernées. Mais le genre doit aussi être intégrée à d'autres formations, notamment celles au sujet de l'ingénierie des interventions de développement, sur les approches participatives, sur le développement organisationnel, etc. – c'est cette intégration résolument transversale qui est désignée par le terme « *mainstreaming* » du genre.

Cette transversalité nécessaire des compétences de base en terme de genre ne remplace pas un chargé des questions de « genre » dans une institution. Il est important d'avoir aussi des experts en la matière au sein de chaque institution afin de permettre un suivi des formations ponctuelles et surtout une capitalisation des expériences concernant la prise en compte du genre. Car ce n'est sous ces conditions là que l'intégration du concept genre dans les interventions de développement ne restera pas un mythe mais peut devenir une réalité.

Bibliographie

Beneria L., Bisnath S., (2001), *Gender and development : theoretical, empirical and practical approaches*, The international library of critical writings in Economics, Vol1 et Vol2, 1200 p.

BISILLIAT J., VERSCUUR, C. (2000), Le genre : un outil nécessaire, introduction à une problématique, *Cahiers genre et développement*, n°1, L'Harmattan

BISILLIAT J., VERSCHUUR, C. (2001), Genre et économie : un premier éclairage , *Cahiers genre et développement*, n°2, L'Harmattan

Boserup, E. 1983 (première édition 1970). *La femme face au développement économique*. Paris : PUF (Sociologie d'aujourd'hui)

Bourdieu P., (1998) *La domination masculine*, Seuil, 142 p.

CHANT Sylvia, GUTMANN Matthew, « Mainstreaming Men into gender and Development, Debates, Reflexions, Experiences », *OXFAM Working Paper*, Oxfam, Oxford, 2000, 60 pages.

Cornwall A., White S., (2000), Men, masculinities and development : politics, policies, and practice, *IDS Bulletin*, vo.31, n°2, pp18-28

- Elisabeth Hofmann, K.Marius-Gnanou, L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement : mythe ou réalité ?¹ journée d'études « *Genre, inégalités et territoires* » du 24 mai 2002, Regards, Maison des Suds, Bordeaux
- DeLame D., (2001) Etudes de genre et développement, de l'archétype à la polyphonie, *Bulletin de l'APAD*, n°20, pp.1-11.
- HOFMANN E., (2000) "La délicate mesure du difficilement visible - les écueils de l'intégration de l'aspect « genre » dans les évaluations de projet", Communication pour la Chaire Quetelet 2000, Université Louvain-la-Neuve, Belgique, 21-24 novembre 2000, 40 pages
- HOFMANN E., MARIUS-GNANOU K. (2002), L'approche genre dans les politiques de lutte contre la pauvreté : l'exemple de la microfinance, communication au colloque : *Pauvreté et développement durable*, organisé par la Chaire Unesco de Bordeaux 4 (22-23 novembre 2001), à paraître courant 2002.
- JACQUET I. (1995), *Développement au masculin, féminin - le genre, outils d'un nouveau concept*, L'Harmattan, Paris
- KABRE Marie-Bernardette et al. (1999), « Rapports de Genre, Systèmes de Genre et Changement Social », *Genre, Population et Développement en Afrique de l'Ouest*, Edité par Thérèse Locoh et Koffi N'Guessan, ENSEA, FNUAP, Abidjan, p.1-11
- KAABER Naila, (2000) « Conflicts over credit : Re-evaluating the empowerment potential of loans to women in rural Bangladesh », *World Development*, Vol 29, N°1, , p.63-84.
- KABEER N ., (1999), "Resources, agency, achievements : reflections on measurement of women's empowerment", *Development and Change*, Vol. 30, pp.435-464
- LABOURIE-Racape, Annie,(2000) « Le genre comme concept et outil d'analyse en sciences sociales », *Démographie, Sexe et Genre : Bilan et perspectives. Journée Séminaire à l'INED, le 21 juin 1999*. Paris, mai 2000, p.3-11
- M.Lansky (2000) « du genre, des femme et de tout le reste », *Revue internationale du travail*, vol.139, n°4 et vol.140, n°1, 2001
- LENOUVEL E. (2002), « l'intégration du genre dans les stratégies du développement » communication aux *journées d'études genre, inégalités et territoires* co-organisée par K.Marius-Gnanou, H.Guétat, I.Droy, Maison des Suds, Bordeaux, 24 mai 2002
- Locoh T., N'Guessan K., (1999), *Genre, population et développement en Afrique de l'Ouest*, FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population).
- LOCOH Thérèse, (1999) « L'Analyse de rapports de Genre : Une nouvelle approche des questions de population », *Genre, Population et Développement en Afrique de l'Ouest*, Edité par Thérèse Locoh et Koffi N'Guessan, ENSEA, FNUAP, Abidjan, p.13-34.
- LOCOH Thérèse ; LABOURIE-RACAPE Annie ; TICHIT Christine,(1996) *Genre et développement : des pistes à suivre*, CEPED, Paris, 154 pages.
- MARCH Candida ; SMYTH Ines ; MUKHOPADHYAY Maitrayee, (1999) *A guide to Gender-Analysis Frameworks*, Oxfam, Oxford, 1999, 144 pages.
- MOSER C. (1989), Gender planning in the Thirld World : meeting practical and strategic gender needs, *World development*, vol.17, n°11
- SIERRA LEGUINA, B., 2000, "Criterios para la evaluación con perspectiva de género", *Revista Española de Desarrollo y Cooperación*, n°6, 2000. Instituto Universitario de Desarrollo y Cooperacion, Universidad de Complutense, Madrid,

Elisabeth Hofmann, K.Marius-Gnanou, L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement : mythe ou réalité ?¹ journée d'études « *Genre, inégalités et territoires* » du 24 mai 2002, Regards, Maison des Suds, Bordeaux

UNIFEM, (2000), *The progress of women, empowerment and economics*

VISVANATHAN N., et al (eds.), (1997) *Women and Development Reader* , London and New Jersey, Zed Books Ltd